

ALARME P.P.M.S

Mode d'emploi



Ville de

 **PONTARLIER**

Sommaire

- Fiche 01 → Préambule
- Fiche 02 → Présentation de l'installation
- Fiche 03 → Utilisation de la télécommande
- Fiche 04 → Méthodologie de déclenchement

Préambule

Un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) doit être établi pour les écoles primaires et maternelles de la ville de Pontarlier.

Ce plan prend en compte les risques de différentes natures et doit y apporter des réponses adéquates sous forme de procédures adaptées, à mettre en œuvre pour chaque type de danger.

Pour être efficaces, ces procédures doivent tenir compte des installations existantes et être adaptées à l'environnement construit, matériel, et humain, au sein desquels elles peuvent être mises en œuvre.

Elles doivent par ailleurs s'inscrire dans le cadre des textes, lois, et recommandations en vigueur pour ce type d'événements.

Différents risques peuvent conduire à des atteintes aux personnes. Ils sont identifiés comme suit : Inondations, crues torrentielles, mouvements de terrain, séismes, tempêtes, incendies, explosions, nuages toxiques, nuages radioactifs, violences sur les personnes, électrocution.

Ces risques sont la résultante de situations distinctes :

Incidents climatiques, incidents industriels, incidents nucléaire, attentats, intrusions, accidents, malveillance.

Chaque risque induit une procédure et une réponse comportementale de mise en sécurité qui lui est propre.

Les procédures de réponses aux risques se scindent en trois familles d'actions qui permettent d'adapter la réponse à la nature de l'avarie :

- 1 - Le confinement atmosphérique et explosif
- 2 - Le confinement intrusion
- 3 - L'évacuation

La procédure d'évacuation est liée au risque incendie. Une installation d'alarme incendie étant déjà réglementairement présente sur chaque site, et attendu que ce type d'alarme répond à des normes particulières, cette procédure n'est pas intégrée à l'alarme PPMS puisque déjà existante et fonctionnelle.

En cas d'alerte et quelle qu'en soit la nature, les mesures de préservation (procédures de confinement ou d'évacuation) ne sont efficaces que si elles sont correctement perçues et rapidement mises en œuvre.

A cet égard, le déclenchement de l'alerte est d'égale importance à l'exécution de la procédure de sauvegarde.

Le cycle d'alerte est le suivant :

- Survenance d'un événement hors de la normale impliquant un danger.
- Prise en compte de l'événement par un adulte de la structure.
- Déclenchement de l'alerte pour informer l'ensemble des adultes de la structure.
- Mise en œuvre de la procédure Ad-hoc.
- Signalement du danger aux administrations concernées (police, pompier, astreinte, etc...).
- Attente de la levée d'alerte par le pouvoir compétent (police, pompiers, astreinte, etc...).

Les problématiques suivantes peuvent survenir tout au long du cycle :

- 1) Impossibilité de déclencher l'alerte => Risque d'inaction, d'exposition au danger de l'ensemble des usagers.

Afin de résoudre cette problématique, l'installation a été pensée pour :

- Permettre un déclenchement multi-points (plusieurs points de déclenchement idéalement et judicieusement répartis).
- Permettre un déclenchement sans mise en danger par exposition sur un point fixe (le déclenchement de l'alerte ne doit pas obliger l'adulte à se déplacer à découvert vers le point de déclenchement : C'est le point de déclenchement qui doit être à proximité de l'adulte).

- 2) Déclenchement d'alerte inaudible pour tout ou partie des usagers => Risque d'inaction, d'exposition au danger d'une partie des usagers, et de réaction tardive et précipitée occasionnant des erreurs et des retards.

Afin de résoudre cette problématique, l'installation a été pensée pour :

- Rendre le signal de danger audible en tous points de la structure.

- 3) Incompréhension de la nature de l'alerte => Risque d'exécuter la mauvaise procédure de sauvegarde, d'exposer le public cible au danger, de perturber la procédure de mise en sécurité des autres groupes.

Afin de résoudre cette problématique, l'installation a été pensée pour :

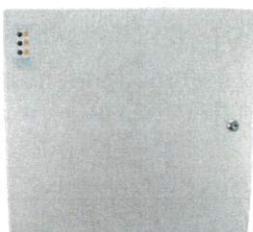
- Permettre de comprendre de façon claire et sans effort intellectuel de transcription la nature de la procédure à mettre en œuvre.
- Proscrire les sirènes multi-tons qui imposent un délai de compréhension et de transcription et favorisent l'erreur d'interprétation.
- Privilégier les messages parlés qui énoncent distinctement la nature de l'alerte et permettent à l'auditeur de mettre immédiatement en œuvre la procédure ad-hoc, sans délai de transcription et de compréhension.

Présentation de l'installation

Le système d'alerte PPMS est constitué d'un ensemble d'appareillages issus de fournisseurs professionnels de systèmes d'alarme, et mis en place par les services techniques de la ville de Pontarlier.

Le matériel, la méthode de pose, et les réglages sont identiques pour chaque école ; seul varie le nombre d'éléments mis en œuvre en fonction de la taille des locaux.

Le système se compose de :



Bloc d'alimentation :

Le bloc d'alimentation convertit le courant 220V en courant basse tension (24 volts), et alimente l'intégralité des éléments constituant le système. Il est équipé de batteries de secours, ce qui permet de faire fonctionner l'installation en toute autonomie pendant 12 à 24 heures en cas de coupure de courant.



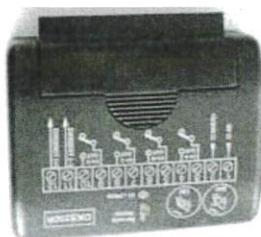
Sirènes intérieures :

Les sirènes intérieures sont idéalement réparties dans le bâtiment. Lors d'un déclenchement d'alarme, elles délivrent un message parlé permettant de connaître la nature de l'alerte.



Sirène extérieure :

La sirène extérieure permet d'alerter les personnes présentes à l'extérieur du bâtiment lors du déclenchement d'une alarme.



Récepteur :

Le récepteur reçoit les instructions émises par les télécommandes : Chaque fois qu'une personne appuie sur une des touches d'une télécommande, c'est le récepteur qui reçoit l'information, et transmet les instructions correspondantes aux sirènes et au transmetteur téléphonique.



Transmetteur téléphonique :

Le transmetteur téléphonique est un automate raccordé au réseau téléphonique qui permet de délivrer un message pré enregistré à un ou plusieurs correspondants.

Dans notre cas, s'il est déclenché via une télécommande, il contacte la police et informe de la survenance d'un attentat dans l'école concernée.



Les télécommandes :

Les télécommandes sont constituées de 4 boutons. Chaque bouton est paramétré afin de déclencher un message précis ou mener une action particulière. Elles ont une portée de 500 à 600 mètres en champ libre. Afin de faciliter la gestion du parc, ces télécommandes ne fonctionnent pas sur pile, mais sur batterie (comme un téléphone portable).



kit de chargement :

Le chargeur (identique aux chargeurs de téléphone portable) permet de recharger les télécommandes.



Boitier à clé :

Chaque école est munie d'un unique boitier à clé avec un jeu de 3 clés. Lorsqu'il est activé, le boitier à clé ordonne à toutes les sirènes de délivrer un message de fin d'alerte.

Utilisation de la télécommande

Touche en haut à gauche

RISQUE ATMOSPHERIQUE

En cas de risque chimique et/ou explosif, l'appui sur cette touche déclenche l'alarme qui énonce le message suivant :

« **SUITE A UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL, NOUS VOUS DEMANDONS DE REJOINDRE LES ZONES DE CONFINEMENT** ».

La procédure de regroupement dans la **zone de confinement commune** doit alors être mise en œuvre.

Touche en haut à droite

ALERTE ATTENTAT

En cas d'intrusion d'une personne violente et armée (terrorisme ou assimilé), l'appui sur cette touche déclenche l'alarme qui énonce le message suivant :

« **ALERTE ATTENTAT** ».

La procédure de **confinement complet** doit alors être mise en œuvre.

Touche en bas à gauche

INTRUSION, PERSONNE VIOLENTE

En cas d'intrusion d'une personne ayant un comportement anormal (hors attentat), l'appui sur cette touche déclenche l'alarme qui énonce le message suivant :

« **ALERTE AGRESSION, ATTENTION DANGER** ».

La procédure de **confinement simple** doit alors être mise en œuvre.

Touche en bas à droite

APPEL POLICE

L'appui sur cette touche déclenche l'appel à la Police Nationale et délivre un message pré enregistré qui signale la survenance d'un attentat dans l'école concernée.

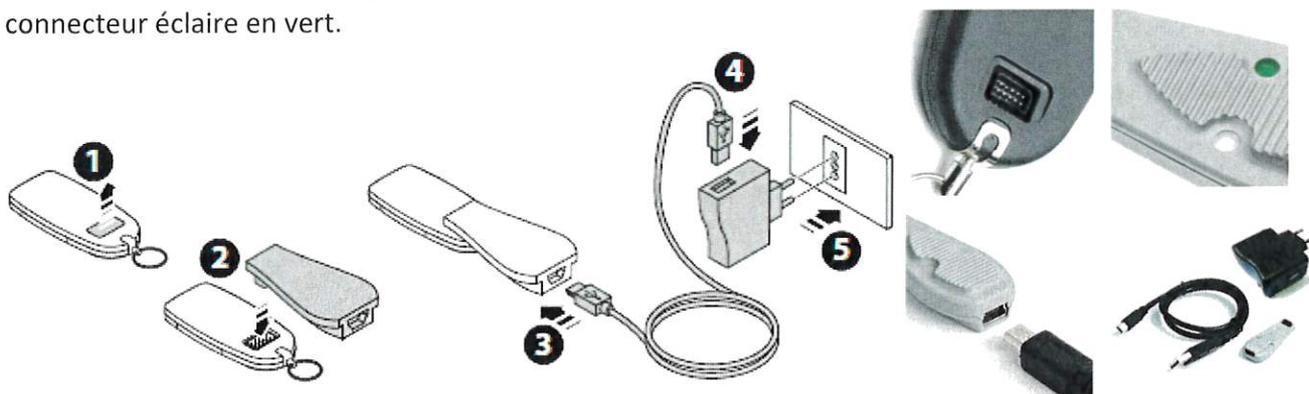
La Police se rend immédiatement sur les lieux, arme au poing.

Nota : Les déclenchements intempestifs peuvent faire l'objet de recherche en responsabilité.



Rechargement de la batterie :

La mise en charge de la batterie s'effectue en branchant, au moyen du connecteur chargeur de batterie, l'émetteur à l'alimentateur prévu à cet effet ou à un PC via USB. Lorsque la batterie est chargée, le connecteur éclaire en vert.



Méthodologie de déclenchement

Survenance d'un événement hors de la normale...



...Risque chimique / atmosphérique



...Intrusion



...Attentat



Un adulte constate l'événement, et appuie sur le bouton de la télécommande correspondant au risque ;



... La télécommande émet un bip, ce qui signifie que l'instruction est reçue par la centrale.



... La télécommande émet plusieurs bips, ce qui signifie que l'instruction n'a pas été reçue par la centrale.



Suite à l'appui d'un bouton de la télécommande, les sirènes diffusent l'alerte selon le cycle suivant :



⇒ 3 bips sonores successifs afin de capter l'attention.



⇒ Diffusion à 5 reprises du message correspondant à l'alerte.



Les adultes mettent en œuvre la procédure de mise en sûreté correspondant à la nature du risque, et appliquent les consignes de sauvegarde.



Lorsque le risque est maîtrisé, un responsable donne un coup de clé sur le boîtier à clé, ce qui provoque la diffusion du message « **FIN DE L'ALERTE** » via toutes les sirènes présentes dans l'établissement. La diffusion de ce message entraîne la levée de l'alerte et des procédures de sauvegarde.



